



Safran Nacelles

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Safran Nacelles

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Nacelles,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Nacelles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Berteaux



PLAQUETTE SOCIALE

2022

Safran Nacelles

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2022
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	38 666	81 738	43 380	38 358
Fonds commercial		23 572	31 429	7 857	23 572
Autres immobilisations incorporelles		15 094	50 309	35 523	14 786
Immobilisations corporelles	3.1	158 473	393 756	235 608	158 148
Immobilisations financières	3.1	78 142	102 926	17 621	85 305
Titres de participations		75 539	100 767	17 621	83 146
Autres immobilisations financières		2 603	2 159	-	2 159
Total Actif immobilisé		275 281	578 420	296 609	281 811
Stocks et en-cours	3.2	179 884	305 071	99 934	205 137
Avances et acomptes versés		2 605	8 783	-	8 783
Créances clients et comptes rattachés	3.3	267 627	269 801	2 172	267 629
Autres créances	3.3	15 203	25 999	-	25 999
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	162	158	-	158
Charges constatées d'avance	3.5	1 962	5 056	-	5 056
Total Actif circulant		467 443	614 868	102 106	512 762
Prime de remboursement des emprunts	3.6	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.6	-	-		-
Total actif		742 724	1 193 288	398 715	794 573
PASSIF					
	Note	31.12.2021			31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.7	56 701			56 701
Autres éléments de capitaux propres	3.7	12 557			12 610
Provisions réglementées	3.7	31 698			29 199
Résultat de l'exercice	3.7	112 080			85 085
Capitaux propres				213 036	183 595
Avances et dettes conditionnées				14 411	14 092
Autres fonds propres				14 411	14 092
Provisions pour risques et charges	3.8			56 107	55 467
Emprunts obligataire	3.9			-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.9			-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.9			87	949
Avances et acomptes reçus	3.9			22 776	36 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.9			117 456	121 594
Autres dettes	3.9 / 3.10			282 008	302 842
Produits constatés d'avance	3.11			36 843	79 470
Dettes financières, d'exploitation et diverses				515 277	596 886
Ecart de conversion - Passif	3.12			-	-
Total passif				742 724	794 573

Comptes annuels 2022
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 188 775	1 477 996
Production stockée		15 315	41 373,0
Production immobilisée		2 006	114
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		21 038	29 638
Autres produits		18 008	25 351
Produits d'exploitation (1)		1 245 143	1 574 472
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(945 946)	(1 204 231)
Achats stockés d'approvisionnement		(826 121)	(1 047 906)
Matières premières		(826 121)	(1 047 906)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(7 269)	1 930
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		-	-
Services extérieurs		(112 556)	(158 255)
Impôts, taxes et versements assimilés		(13 192)	(14 723)
Charges de personnel		(173 526)	(191 583)
Salaires et traitements		(119 632)	(123 726)
Charges sociales		(53 894)	(67 857)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(61 075)	(73 776)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(27 661)	(27 373)
Sur actif circulant: dépréciations		(22 895)	(23 264)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(10 519)	(23 139)
Autres charges		(3 919)	(5 172)
Charges d'exploitation (2)		(1 197 658)	(1 489 485)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		47 485	84 987
Produits financiers		675	8 483
Charges financières		318	(4 359)
Résultat financier	4.3	993	4 124
Résultat courant (avant impôts)		48 478	89 111
Produits exceptionnels		83 780	25 541
Charges exceptionnelles		(7 255)	(17 952)
Résultat exceptionnel	4.4	76 525	7 589
Participation des salariés		(2 869)	(7 815)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(10 054)	(3 800)
Total des produits		1 329 598	1 608 496
Total des charges		(1 217 518)	(1 523 411)
Bénéfice / (Perte) net(te)		112 080	85 085

B. ANNEXE

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Nacelles SAS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Nacelles sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 794 573 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 85 085 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que Safran Nacelles a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, Safran Nacelles a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Nacelles.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Nacelles a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté ses activités en Russie et avec ses clients russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont les suivantes :

- La fourniture de nacelles et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100;
- Les nacelles de location installées sur des avions en Russie ou montées sur des avions russes.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Nacelles affectent le compte de résultat et le bilan.

La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

○ **ACTIFS**

Safran Nacelles a conduit une analyse sur ses actifs au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Nacelles a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 7,6 millions d'euros et une provision pour rachat de stocks Sam146 à sa filiale Safran Nacelles Maroc pour 6,2 millions d'euros.

2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Nacelles a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran Nacelles a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} Janvier 2021).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant des frais de RTDI comptabilisé en charges en 2022 se monte à 91 503 K€.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Constructions :	15 ans / 20 ans / 40 ans
Installations techniques :	10 ans / 20 ans
Matériel et outillages industriels :	10 ans
Matériel et mobiliers divers :	3 ans / 5 ans / 6 ans 8 mois

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisés par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence de 8,5% en 2022 qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits, auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode des coûts standards. Les écarts significatifs sont réintégrés à la clôture de l'exercice. Les standards prennent en compte les frais d'acquisition, y compris les frais accessoires, hors frais financiers ; ces coûts ont été revus fin 2022 afin de tenir compte des modifications de nomenclature et de gamme.

Par ailleurs, les articles de l'activité « rechanges » sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.5.2. Dépréciations

Des provisions pour dépréciation des en-cours sont constituées dès lors que la marge brute sur les produits en carnet de commande est négative. Le cas échéant, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constituée à hauteur de la perte totale attendue.

La société assure par ailleurs un suivi spécifique des stocks à forte antériorité visant à s'assurer que la méthode décrite ci-dessus ne conduit pas à des réévaluations significatives des stocks.

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2022.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2022.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe un engagement contractuel. Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement trois à quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Les intérêts courus sur avances remboursables s'élèvent à 1 032 K€ à fin 2022.

Echéances des avances remboursables (en milliers d'euros) :

Montant brut au 31/12/2021	Montant brut au 31/12/2022	A 1 an au plus	A plus de 1 an
14 411	14 092	1 398	12 694

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités de série

Le fait générateur du chiffre d'affaires et du dégagement du résultat est constitué par le transfert de propriété, date à laquelle les risques et avantages afférents aux équipements livrés sont transférés pour l'essentiel.

Contrats pluriannuels

Les résultats sur les contrats pluriannuels sont comptabilisés en fonction de leur degré d'avancement et du taux de marge à terminaison de chaque contrat :

- pour les contrats d'étude : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats,
- pour les contrats de prestations : à compter du 1^{er} Janvier 2018, un changement d'estimation dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de maintenance et de réparation d'équipements dits « à l'heure de vol » a été opéré, et ceci afin de mieux rendre compte du degré de réalisation des prestations rendues dans le cadre de l'exécution de ces contrats ; jusqu'au 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires était comptabilisé au fur et à mesure des facturations mensuelles établies en fonction des heures de vol réalisées par les équipements concernés. A partir du 1^{er} Janvier 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice.

Les pertes sur contrats en cours sont, le cas échéant, provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.14. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les reprises et dotations aux amortissements dérogatoires.

2.16. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2021	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	40 373	711	5 781	-	46 865
Fonds de commerce et droit au bail	31 783	-	-	-	31 783
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	6 258	2 573	(5 741)	-	3 090
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	78 414	3 284	40	-	81 738
Terrains	7 306	304	-	(208)	7 402
Constructions	107 324	1 535	1 014	-	109 873
Installations, matériel, outillages	299 450	4 936	2 241	(94 219)	212 408
Autres immobilisations corporelles	14 209	529	557	(3 286)	12 009
Immobilisations corporelles en cours	50 946	18 070	(3 852)	(13 100)	52 064
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	479 235	25 374	(40)	(110 813)	393 756
Participations financières	99 905	862	-	-	100 767
Créances rattachées à des participations	1 642	-	-	(423)	1 219
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	960	27	-	(47)	940
Immobilisations financières	102 507	889	-	(470)	102 926

Amortissements

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	31 709	3 611	-	-	-	35 320
Fonds de commerce et droit au bail	8 038	22	-	-	-	8 060
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	39 747	3 633	-	-	-	43 380
Terrains	4 068	276	-	-	-	4 344
Constructions	75 070	5 821	-	-	-	80 891
Installations, matériel, outillages	217 492	16 309	-	-	(92 758)	141 043
Autres immobilisations corporelles	11 281	1 334	-	-	(3 285)	9 330
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	307 911	23 740	-	-	(96 043)	235 608

Dépréciations

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	12 852	-	-	-	(12 852)	-
Dépréciations immobilisations financières	24 366	583	-	-	(7 328)	17 621
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	37 218	583	-	-	(20 180)	17 621

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut €	Net €				
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Safran Nacelles Ltd k£ (exercice 2022)	2 512	48 742	100%	70 030	53 950		129 834	11 219	
Safan Nacelles Morocco KMad (exercice 2022)	150 000	739 020	99,99%	18 167	18 167		1 746 622	107 259	
Safran Nacelles GmbH K€ (exercice 2021)	25	3 307	100%	2 528	2 528		7 820	210	525
Safran Nacelles Services Suzhou K€ (exercice 2021)	1 563	(169)	100%	2 586	2 586		0	-169	
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)									
Macchi Hurel Dubois K€ (exercice 2022) (SIREN : 423667260; Versailles)	100	469	50%	39	39		75 664	15	
AMES K\$ (exercice 2022)	4 033	3 145	50%	2 988	2 988	1 474	12 591	1 460	
Nexcelle K\$ (exercice 2021)	100	460	50%	34	34		72 137	147	
SAVI KCny (exercice 2021)	72 759	(20 494)	50%	4 394	2 853		10 244	-13 693	
Participation minoritaire									
Aériades K€ (exercice 2021)	47	53	3,03%	1	1		225	3	

(*) Les montants de chiffre d'affaires, de résultat et des dividendes encaissés en colonne sont à lire en lien avec les années mentionnées entre parenthèses des entités ci-dessus.

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	39 980	9 950	30 030	41 910	11 157	30 753
Produits finis et intermédiaires	174 261	68 828	105 433	223 701	84 134	139 567
En-cours de production	47 527	3 107	44 420	39 459	4 642	34 817
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	261 768	81 885	179 883	305 070	99 933	205 137

3.3. CREANCES

Au 31 Décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	8 783	8 783	-	-
Créances clients et comptes rattachés	269 801	269 801	-	-
Créances fiscales et sociales	21 035	21 035	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	299 619	299 619	-	-
Créances diverses	4 964	4 964	-	-
Charges constatées d'avance	5 056	5 056	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	10 020	10 020	-	-
Dépréciations	(2 172)	(2 172)	-	-
Total	307 467	307 467	-	-

3.4. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	17 539 721	2 104 428
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	650 193	2 796 307
Total	18 189 914	4 900 735

3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	162	158
Valeur mobilières de placement et disponibilités	162	158

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance au 31 Décembre 2022 sont de 5 056 K€

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Il n'y a pas d'écarts de conversion actif ni de primes de remboursement des emprunts au 31 Décembre 2022.

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en milliers d'euros)
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	11 340 229			56 701
autres action				
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Changement de méthode	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Capital social	56 701		-	-	-	56 701
Autres éléments de capitaux propres	12 557		39	13	-	12 609
Primes d'émission de fusion, d'apport	-		-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	5 670		-	-	-	5 670
Réserves indisponibles	318		-	-	-	318
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-		-	-	-	-
Report à nouveau	6 569		39	13	-	6 621
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	-		-	-	-	-
Provisions réglementées	31 698		-	-	(2 498)	29 200
Résultat de l'exercice	112 080		(112 080)	0	85 085	85 085
Total	213 036	-	(112 041)	13	82 587	183 595

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2021	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2022
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	31 698	-	3 134	(5 633)	-	29 199
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	31 698	-	3 134	(5 633)	-	29 199
Garanties de fonctionnement	9 697	-	5 657	(3 248)	(3 101)	9 005
Garanties financières	-	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	30 919	(14)	1 841	-	(515)	32 231
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	2 491	-	5 308	-	(4 491)	3 308
Litiges	915	-	2 854	(473)	-	3 296
Autres	12 085	-	7 479	(12 194)	256	7 626
Total provisions pour risques et charges	56 107	(14)	23 139	(15 915)	(7 851)	55 466
Résultat d'exploitation			23 139	(3 721)	(7 851)	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			3 134	(17 827)	-	
Total			26 273	(21 548)	(7 851)	

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015/TGHF05	TGH/F 05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Valeur actualisée de l'obligation	(29 011)	(23 506)
Valeur de marché des actifs de couverture	521	534
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(28 490)	(22 972)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 428)	(9 259)
Engagements provisionnés au bilan	(30 918)	(32 231)
Coût des services rendus	2 603	2 053
Coût financier	172	281
Amortissement des écarts actuariels	(26)	(487)
Evénements spéciaux	-	-
Charge	2 749	1 846
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(5)
Prestations payées	(2 014)	(515)
Variation de provision - dotation (reprise)	732	1 326

Régimes de retraite à prestations définies

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1^{er} janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	949	949	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	949	949	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	949	949	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	36 564	36 564	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 594	121 594	-	-
Dettes fiscales et sociales	71 186	61 226	9 960	-
Autres dettes d'exploitation	228 400	228 400	-	-
Dette d'exploitation	457 744	447 784	9 960	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 257	3 257	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	461 950	451 990	9 960	-
Produits constatés d'avance	79 470	54 198	25 272	-
Total	541 420	506 188	35 232	-

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 478	76 052
Dettes fiscales et sociales	43 442	61 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 341	3 257
Autres dettes	919	1 142
Total	105 179	141 661

Les charges à payer sont incluses dans les autres dettes dans le passif en page 5, ainsi que dans les autres dettes d'exploitation, note 3.9 ci-dessus.

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022 sont de 79 470 K€.

Ils sont liés à des financements perçus dans le cadre du développement de nouveaux programmes.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Il n'y a pas d'écarts de conversion passif au 31 Décembre 2022.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
A380	3 463	13 842
Avions de + de 100 places	977 058	1 185 715
Régional & business jets	160 672	151 402
Autres	47 582	127 037
Total	1 188 775	1 477 996

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	793 166	860 896
Export	395 609	617 100
Total	1 188 775	1 477 996

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transferts de charges au 31 Décembre 2022

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	431	734
Intérêts et produits assimilés	67	255
Dépréciations des titres de participation	3 592	7 328
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	176	166
Produits financiers	4 266	8 483
Dépréciations des titres de participation	(958)	(583)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 247)	(3 466)
Différences négatives de change	(68)	(310)
Charges financières	(3 273)	(4 359)
Résultat financier	993	4 124

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation des provisions réglementées	647	2 498
Produits sur opérations de gestion	40	-
Produits sur opérations en capital	78 346	7 700
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	(2 508)	(14 770)
Autres	-	12 161
Résultat exceptionnel	76 525	7 589

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	89 110	-	89 110
Exceptionnel	7 589	-	7 589
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(7 815)	(3 799)	(11 614)
Total	88 884	(3 799)	85 085
Taux d'impôt	25,83%	25,83%	25,83%

4.6. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(29 199)	(7 542)
Provisions pour investissements	-	-
...	-	-
Ecarts latents de taux de change	-	-
Autres	-	-
...	-	-
TOTAL ACCROISSEMENTS	(29 199)	(7 542)
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	2 071	535
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	29 982	7 744
Autres provisions	7 288	1 882
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	7 815	2 019
Ecarts de change latents	-	-
...	-	-
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
...		
TOTAL ALLEGEMENTS	47 156	12 180
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	17 957	4 638

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

	31.12.2021	31.12.2022
Engagements donnés		
Fonds de pension Safran Nacelles Ltd (en K GBP)	9 020	3 156
Cautions commerciales données (en K USD)	-	-
Garanties de passif données	-	-
Cautions diverses données (en K euros)	10 534	14 657
Engagements reçus	31.12.2021	31.12.2022
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus (en K USD)	1 107 800	1 107 800
Autres engagements reçus (en K euros)	32	144

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2023 : 1 EUR = 1,14 USD
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran
- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2. EFFECTIFS INSCRITS EN FIN DE PERIODE

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	1 025	1 034
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	599	608
Ouvriers	549	533
Effectif total	2 173	2 175

L'effectif moyen 2022 était de 2 157 salariés.

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

SAFRAN NACELLES
Société par Actions Simplifiée au capital de 56 701 145 €
Siège social : Route du Pont VIII BP91
76700 - Gonfreville l'Orcher

352 050 512 R.C.S. Le Havre

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize mai, à neuf heures,

Les Associés de la société SAFRAN NACELLES SAS (la « Société ») se sont réunis ce jour en assemblée, Route du Pont VIII -76700 Gonfreville l'Orcher, sur convocation de son Président.

La séance est présidée par Monsieur Vincent Caro en sa qualité de Président, lequel constate, d'après la feuille de présence, que tous les Associés sont présents ou représentés.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young et autres, représentée par Monsieur Philippe Berteaux, a été régulièrement convoqué.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les Statuts de la Société ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- Les projets des résolutions soumises à leur approbation.

Le Président rappelle que les Associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Approbation des comptes dudit exercice ;
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Après lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Conventions Réglementées)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'assemblée décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	85 084 513,15 euros
Bénéfice distribuable	85 084 513,15 euros
Affectation :	
- dotation à la réserve légale	0,00 euros
- versement d'un dividende de 7,50 euros par action	85 051 717,50 euros
- inscription du solde en report à nouveau	32 795,65 euros

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués par action	Montant total
2021	9,88 €	112 041 462,52 € ⁽¹⁾
2020	1,28 €	14 515 493,12 € ⁽¹⁾
2019	8,65 €	98 092 980,85 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

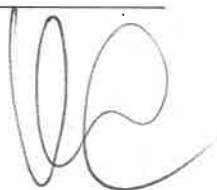
Quatrième résolution
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été clos et signé par le Président.

Vincent CARO
Le Président





PLAQUETTE SOCIALE
2022

Safran Nacelles

Safran Nacelles

Route du Pont VIII 76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	8
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	28

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	38 666	81 738	43 380	38 358
Fonds commercial		23 572	31 429	7 857	23 572
Autres immobilisations incorporelles		15 094	50 309	35 523	14 786
Immobilisations corporelles	3.1	158 473	393 756	235 608	158 148
Immobilisations financières	3.1	78 142	102 926	17 621	85 305
Titres de participations		75 539	100 767	17 621	83 146
Autres immobilisations financières		2 603	2 159	-	2 159
Total Actif immobilisé		275 281	578 420	296 609	281 811
Stocks et en-cours	3.2	179 884	305 071	99 934	205 137
Avances et acomptes versés		2 605	8 783	-	8 783
Créances clients et comptes rattachés	3.3	267 627	269 801	2 172	267 629
Autres créances	3.3	15 203	25 999	-	25 999
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	162	158	-	158
Charges constatées d'avance	3.5	1 962	5 056	-	5 056
Total Actif circulant		467 443	614 868	102 106	512 762
Prime de remboursement des emprunts	3.6	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.6	-	-		-
Total actif		742 724	1 193 288	398 715	794 573
PASSIF					
	Note	31.12.2021			31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.7	56 701			56 701
Autres éléments de capitaux propres	3.7	12 557			12 610
Provisions réglementées	3.7	31 698			29 199
Résultat de l'exercice	3.7	112 080			85 085
Capitaux propres				213 036	183 595
Avances et dettes conditionnées				14 411	14 092
Autres fonds propres				14 411	14 092
Provisions pour risques et charges	3.8			56 107	55 467
Emprunts obligataire	3.9			-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.9			-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.9			87	949
Avances et acomptes reçus	3.9			22 776	36 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.9			117 456	121 594
Autres dettes	3.9 / 3.10			282 008	302 842
Produits constatés d'avance	3.11			36 843	79 470
Dettes financières, d'exploitation et diverses				515 277	596 886
Ecart de conversion - Passif	3.12			-	-
Total passif				742 724	794 573

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 188 775	1 477 996
Production stockée		15 315	41 373,0
Production immobilisée		2 006	114
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		21 038	29 638
Autres produits		18 008	25 351
Produits d'exploitation (1)		1 245 143	1 574 472
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(945 946)	(1 204 231)
Achats stockés d'approvisionnement		(826 121)	(1 047 906)
Matières premières		(826 121)	(1 047 906)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(7 269)	1 930
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		-	-
Services extérieurs		(112 556)	(158 255)
Impôts, taxes et versements assimilés		(13 192)	(14 723)
Charges de personnel		(173 526)	(191 583)
Salaires et traitements		(119 632)	(123 726)
Charges sociales		(53 894)	(67 857)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(61 075)	(73 776)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(27 661)	(27 373)
Sur actif circulant: dépréciations		(22 895)	(23 264)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(10 519)	(23 139)
Autres charges		(3 919)	(5 172)
Charges d'exploitation (2)		(1 197 658)	(1 489 485)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		47 485	84 987
Produits financiers		675	8 483
Charges financières		318	(4 359)
Résultat financier	4.3	993	4 124
Résultat courant (avant impôts)		48 478	89 111
Produits exceptionnels		83 780	25 541
Charges exceptionnelles		(7 255)	(17 952)
Résultat exceptionnel	4.4	76 525	7 589
Participation des salariés		(2 869)	(7 815)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(10 054)	(3 800)
Total des produits		1 329 598	1 608 496
Total des charges		(1 217 518)	(1 523 411)
Bénéfice / (Perte) net(te)		112 080	85 085

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Nacelles SAS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Nacelles sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 794 573 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 85 085 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que Safran Nacelles a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, Safran Nacelles a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Nacelles.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Nacelles a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté ses activités en Russie et avec ses clients russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont les suivantes :

- La fourniture de nacelles et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100;
- Les nacelles de location installées sur des avions en Russie ou montées sur des avions russes.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Nacelles affectent le compte de résultat et le bilan.

La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

○ **ACTIFS**

Safran Nacelles a conduit une analyse sur ses actifs au regard du conflit russo-ukrainien.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Safran Nacelles a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 7,6 millions d'euros et une provision pour rachat de stocks Sam146 à sa filiale Safran Nacelles Maroc pour 6,2 millions d'euros.

2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Nacelles a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran Nacelles a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} Janvier 2021).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant des frais de RTDI comptabilisé en charges en 2022 se monte à 91 503 K€.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Constructions :	15 ans / 20 ans / 40 ans
Installations techniques :	10 ans / 20 ans
Matériel et outillages industriels :	10 ans
Matériel et mobiliers divers :	3 ans / 5 ans / 6 ans 8 mois

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisés par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence de 8,5% en 2022 qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits, auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode des coûts standards. Les écarts significatifs sont réintégrés à la clôture de l'exercice. Les standards prennent en compte les frais d'acquisition, y compris les frais accessoires, hors frais financiers ; ces coûts ont été revus fin 2022 afin de tenir compte des modifications de nomenclature et de gamme.

Par ailleurs, les articles de l'activité « rechanges » sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.5.2. Dépréciations

Des provisions pour dépréciation des en-cours sont constituées dès lors que la marge brute sur les produits en carnet de commande est négative. Le cas échéant, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constituée à hauteur de la perte totale attendue.

La société assure par ailleurs un suivi spécifique des stocks à forte antériorité visant à s'assurer que la méthode décrite ci-dessus ne conduit pas à des réévaluations significatives des stocks.

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2022.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2022.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe un engagement contractuel. Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement trois à quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Les intérêts courus sur avances remboursables s'élèvent à 1 032 K€ à fin 2022.

Echéances des avances remboursables (en milliers d'euros) :

Montant brut au 31/12/2021	Montant brut au 31/12/2022	A 1 an au plus	A plus de 1 an
14 411	14 092	1 398	12 694

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités de série

Le fait générateur du chiffre d'affaires et du dégagement du résultat est constitué par le transfert de propriété, date à laquelle les risques et avantages afférents aux équipements livrés sont transférés pour l'essentiel.

Contrats pluriannuels

Les résultats sur les contrats pluriannuels sont comptabilisés en fonction de leur degré d'avancement et du taux de marge à terminaison de chaque contrat :

- pour les contrats d'étude : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats,
- pour les contrats de prestations : à compter du 1^{er} Janvier 2018, un changement d'estimation dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de maintenance et de réparation d'équipements dits « à l'heure de vol » a été opéré, et ceci afin de mieux rendre compte du degré de réalisation des prestations rendues dans le cadre de l'exécution de ces contrats ; jusqu'au 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires était comptabilisé au fur et à mesure des facturations mensuelles établies en fonction des heures de vol réalisées par les équipements concernés. A partir du 1^{er} Janvier 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice.

Les pertes sur contrats en cours sont, le cas échéant, provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.14. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les reprises et dotations aux amortissements dérogatoires.

2.16. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2021	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	40 373	711	5 781	-	46 865
Fonds de commerce et droit au bail	31 783	-	-	-	31 783
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	6 258	2 573	(5 741)	-	3 090
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	78 414	3 284	40	-	81 738
Terrains	7 306	304	-	(208)	7 402
Constructions	107 324	1 535	1 014	-	109 873
Installations, matériel, outillages	299 450	4 936	2 241	(94 219)	212 408
Autres immobilisations corporelles	14 209	529	557	(3 286)	12 009
Immobilisations corporelles en cours	50 946	18 070	(3 852)	(13 100)	52 064
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	479 235	25 374	(40)	(110 813)	393 756
Participations financières	99 905	862	-	-	100 767
Créances rattachées à des participations	1 642	-	-	(423)	1 219
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	960	27	-	(47)	940
Immobilisations financières	102 507	889	-	(470)	102 926

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Amortissements

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	31 709	3 611	-	-	-	35 320
Fonds de commerce et droit au bail	8 038	22	-	-	-	8 060
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	39 747	3 633	-	-	-	43 380
Terrains	4 068	276	-	-	-	4 344
Constructions	75 070	5 821	-	-	-	80 891
Installations, matériel, outillages	217 492	16 309	-	-	(92 758)	141 043
Autres immobilisations corporelles	11 281	1 334	-	-	(3 285)	9 330
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	307 911	23 740	-	-	(96 043)	235 608

Dépréciations

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	12 852	-	-	-	(12 852)	-
Dépréciations immobilisations financières	24 366	583	-	-	(7 328)	17 621
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	37 218	583	-	-	(20 180)	17 621

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut €	Net €				
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Safran Nacelles Ltd k£ (exercice 2022)	2 512	48 742	100%	70 030	53 950		129 834	11 219	
Safan Nacelles Morocco KMad (exercice 2022)	150 000	739 020	99,99%	18 167	18 167		1 746 622	107 259	
Safran Nacelles GmbH K€ (exercice 2021)	25	3 307	100%	2 528	2 528		7 820	210	525
Safran Nacelles Services Suzhou K€ (exercice 2021)	1 563	(169)	100%	2 586	2 586		0	-169	
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)									
Macchi Hurel Dubois K€ (exercice 2022) (SIREN : 423667260; Versailles)	100	469	50%	39	39		75 664	15	
AMES K\$ (exercice 2022)	4 033	3 145	50%	2 988	2 988	1 474	12 591	1 460	
Nexcelle K\$ (exercice 2021)	100	460	50%	34	34		72 137	147	
SAVI KCny (exercice 2021)	72 759	(20 494)	50%	4 394	2 853		10 244	-13 693	
Participation minoritaire									
Aériades K€ (exercice 2021)	47	53	3,03%	1	1		225	3	

(*) Les montants de chiffre d'affaires, de résultat et des dividendes encaissés en colonne sont à lire en lien avec les années mentionnées entre parenthèses des entités ci-dessus.

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	39 980	9 950	30 030	41 910	11 157	30 753
Produits finis et intermédiaires	174 261	68 828	105 433	223 701	84 134	139 567
En-cours de production	47 527	3 107	44 420	39 459	4 642	34 817
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	261 768	81 885	179 883	305 070	99 933	205 137

3.3. CREANCES

Au 31 Décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	8 783	8 783	-	-
Créances clients et comptes rattachés	269 801	269 801	-	-
Créances fiscales et sociales	21 035	21 035	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	299 619	299 619	-	-
Créances diverses	4 964	4 964	-	-
Charges constatées d'avance	5 056	5 056	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	10 020	10 020	-	-
Dépréciations	(2 172)	(2 172)	-	-
Total	307 467	307 467	-	-

3.4. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	17 539 721	2 104 428
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	650 193	2 796 307
Total	18 189 914	4 900 735

3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	162	158
Valeur mobilières de placement et disponibilités	162	158

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance au 31 Décembre 2022 sont de 5 056 K€

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Il n'y a pas d'écarts de conversion actif ni de primes de remboursement des emprunts au 31 Décembre 2022.

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en milliers d'euros)
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires autres action	11 340 229			56 701
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Changement de méthode	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Capital social	56 701		-	-	-	56 701
Autres éléments de capitaux propres	12 557		39	13	-	12 609
Primes d'émission de fusion, d'apport	-		-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	5 670		-	-	-	5 670
Réserves indisponibles	318		-	-	-	318
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-		-	-	-	-
Report à nouveau	6 569		39	13	-	6 621
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	-		-	-	-	-
Provisions réglementées	31 698		-	-	(2 498)	29 200
Résultat de l'exercice	112 080		(112 080)	0	85 085	85 085
Total	213 036	-	(112 041)	13	82 587	183 595

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2021	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2022
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	31 698	-	3 134	(5 633)	-	29 199
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	31 698	-	3 134	(5 633)	-	29 199
Garanties de fonctionnement	9 697	-	5 657	(3 248)	(3 101)	9 005
Garanties financières	-	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	30 919	(14)	1 841	-	(515)	32 231
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	2 491	-	5 308	-	(4 491)	3 308
Litiges	915	-	2 854	(473)	-	3 296
Autres	12 085	-	7 479	(12 194)	256	7 626
Total provisions pour risques et charges	56 107	(14)	23 139	(15 915)	(7 851)	55 466
Résultat d'exploitation			23 139	(3 721)	(7 851)	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			3 134	(17 827)	-	
Total			26 273	(21 548)	(7 851)	

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015/TGHF05	TGH/F 05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Valeur actualisée de l'obligation	(29 011)	(23 506)
Valeur de marché des actifs de couverture	521	534
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(28 490)	(22 972)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 428)	(9 259)
Engagements provisionnés au bilan	(30 918)	(32 231)
Coût des services rendus	2 603	2 053
Coût financier	172	281
Amortissement des écarts actuariels	(26)	(487)
Evénements spéciaux	-	-
Charge	2 749	1 846
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(5)
Prestations payées	(2 014)	(515)
Variation de provision - dotation (reprise)	732	1 326

Régimes de retraite à prestations définies

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1^{er} janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2022	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	949	949	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	949	949	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	949	949	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	36 564	36 564	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 594	121 594	-	-
Dettes fiscales et sociales	71 186	61 226	9 960	-
Autres dettes d'exploitation	228 400	228 400	-	-
Dette d'exploitation	457 744	447 784	9 960	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 257	3 257	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	461 950	451 990	9 960	-
Produits constatés d'avance	79 470	54 198	25 272	-
Total	541 420	506 188	35 232	-

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 478	76 052
Dettes fiscales et sociales	43 442	61 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 341	3 257
Autres dettes	919	1 142
Total	105 179	141 661

Les charges à payer sont incluses dans les autres dettes dans le passif en page 5, ainsi que dans les autres dettes d'exploitation, note 3.9 ci-dessus.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022 sont de 79 470 K€.

Ils sont liés à des financements perçus dans le cadre du développement de nouveaux programmes.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Il n'y a pas d'écarts de conversion passif au 31 Décembre 2022.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
A380	3 463	13 842
Avions de + de 100 places	977 058	1 185 715
Régional & business jets	160 672	151 402
Autres	47 582	127 037
Total	1 188 775	1 477 996

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	793 166	860 896
Export	395 609	617 100
Total	1 188 775	1 477 996

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transferts de charges au 31 Décembre 2022

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	431	734
Intérêts et produits assimilés	67	255
Dépréciations des titres de participation	3 592	7 328
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	176	166
Produits financiers	4 266	8 483
Dépréciations des titres de participation	(958)	(583)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 247)	(3 466)
Différences négatives de change	(68)	(310)
Charges financières	(3 273)	(4 359)
Résultat financier	993	4 124

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation des provisions réglementées	647	2 498
Produits sur opérations de gestion	40	-
Produits sur opérations en capital	78 346	7 700
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	(2 508)	(14 770)
Autres	-	12 161
Résultat exceptionnel	76 525	7 589

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	89 110	-	89 110
Exceptionnel	7 589	-	7 589
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(7 815)	(3 799)	(11 614)
Total	88 884	(3 799)	85 085
Taux d'impôt	25,83%	25,83%	25,83%

4.6. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(29 199)	(7 542)
Provisions pour investissements	-	-
...	-	-
Ecart latents de taux de change	-	-
Autres	-	-
...	-	-
TOTAL ACCROISSEMENTS	(29 199)	(7 542)
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	2 071	535
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	29 982	7 744
Autres provisions	7 288	1 882
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	7 815	2 019
Ecart de change latents	-	-
...	-	-
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
...		
TOTAL ALLEGEMENTS	47 156	12 180
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	17 957	4 638

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

	31.12.2021	31.12.2022
Engagements donnés		
Fonds de pension Safran Nacelles Ltd (en K GBP)	9 020	3 156
Cautions commerciales données (en K USD)	-	-
Garanties de passif données	-	-
Cautions diverses données (en K euros)	10 534	14 657
Engagements reçus		
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avais, cautions reçus (en K USD)	1 107 800	1 107 800
Autres engagements reçus (en K euros)	32	144

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2023 : 1 EUR = 1,14 USD
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran
- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2. EFFECTIFS INSCRITS EN FIN DE PERIODE

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	1 025	1 034
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	599	608
Ouvriers	549	533
Effectif total	2 173	2 175

L'effectif moyen 2022 était de 2 157 salariés.

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant